

D'une mère partie à la patrie canadienne : archéologie du patriote au XVIII^e siècle

Bernard Andrès

Volume 26, numéro 3 (78), printemps 2001

Généalogies de la figure du Patriote 1837-1838

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/201559ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/201559ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0318-9201 (imprimé)

1705-933X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Andrès, B. (2001). D'une mère partie à la patrie canadienne : archéologie du patriote au XVIII^e siècle. *Voix et Images*, 26(3), 474–497.
<https://doi.org/10.7202/201559ar>

Résumé de l'article

On s'attache ici à retracer les premiers avatars du « patriote » canadien, de la guerre de Sept Ans à la fin du XVIII^e siècle. L'étude des réinvestissements discursifs autour de la « patrie », de la « matrice » et de la « fratrie » permet de suivre l'évolution du sentiment d'appartenance collective chez les Canadiens de l'après-Conquête. Le corpus est constitué de fonds d'archives privées ou publiques, mais aussi des premiers imprimés canadiens et des documents constitutionnels relatifs à l'époque. Cette archéologie du patriote concerne aussi bien le Canadien que la Canadienne du temps, mais aussi le sentiment « proto-national » des Anglais et des Américains, dans la mesure où la période correspond à la guerre d'indépendance chez les voisins du sud et au sort global de l'Amérique.

D'une mère partie à la patrie canadienne : archéologie du patriote au XVIII^e siècle*

Bernard Andrès, Université du Québec à Montréal - IREP

On s'attache ici à retracer les premiers avatars du «patriote» canadien, de la guerre de Sept Ans à la fin du XVIII^e siècle. L'étude des réinvestissements discursifs autour de la «patrie», de la «matrerie» et de la «fratrie» permet de suivre l'évolution du sentiment d'appartenance collective chez les Canadiens de l'après-Côncquête. Le corpus est constitué de fonds d'archives privées ou publiques, mais aussi des premiers imprimés canadiens et des documents constitutionnels relatifs à l'époque. Cette archéologie du patriote concerne aussi bien le Canadien que la Canadienne du temps, mais aussi le sentiment «proto-national» des Anglais et des Américains, dans la mesure où la période correspond à la guerre d'indépendance chez les voisins du sud et au sort global de l'Amérique.

Pour prendre au mot le projet de Marilyn Randall et Daniel Vaillancourt concernant la «généalogie de la figure du Patriote», il convient de remonter au-delà du XIX^e siècle et de cerner les premières occurrences du lexème, avant même que ne se fichent dans l'imaginaire les figures emblématiques de l'habitant fléché ou du héros sacrificiel. Je tâcherai donc, dans l'esprit des travaux sur l'«Archéologie du littéraire», de dépister les premières apparitions du «Patriote» entre la guerre de Sept ans et la fondation du journal *Le Canadien*. Cinquante ans s'écoulent en effet entre la fin des années 1750 et la publication en 1806 du premier périodique «patriotique». En amont comme en aval, deux ruptures dans l'imaginaire canadien. En amont, c'est la fin d'un régime, la Nouvelle-France cédée à l'Angleterre, le changement d'allégeance qui fait du Canadien un «nouveau sujet britannique». On imagine que ce passage d'une «mère patrie» (ou partie) à l'autre eut des effets sur le sémantisme de l'ethnonyme «Canadien», tout comme sur le sens même du patriotisme. S'agit-il même alors

* Ce texte est la première ébauche d'un ouvrage en préparation sur «La figure du Canadien entre 1760 et 1840». Ce projet subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) relève des travaux regroupés sous le sigle «Archéologie du littéraire au Québec» (ALAQ): <<http://www.es.uqam.ca/nobel/r26770alaq.html>>.

de « patrie » ? Ou bien l'imaginaire de l'abandon maternel ne conduit-il pas l'historien des mentalités à parler plutôt de « matrie » pour désigner le souvenir collectif d'une appartenance à la France et le distinguer du sentiment nouveau d'un rattachement à l'Angleterre ? En aval, au début du XIX^e siècle, c'est l'ébauche d'un ressentiment canadien contre les institutions parlementaires et journalistiques britanniques. Lassée de voir mise en doute sa loyauté envers Londres, la bourgeoisie canadienne se lance alors en politique pour défendre ses droits, à la Chambre comme dans la presse. Le Parti canadien (qui deviendra plus tard le Parti patriote) entend faire valoir la conduite de ses aînés dans le passé. La génération précédente n'a-t-elle pas majoritairement repoussé l'envahisseur américain en 1775-1776 ? Ceux-ci les interpellaient pourtant comme leurs « frères » et « compatriotes ». À cette fratrie venue du sud, les Canadiens n'ont-ils pas préféré celle du nord et agi de concert avec leurs « frères » anglais du Québec ? N'ont-ils pas *fraternisé* avec eux dans les loges maçonniques, ou encore pétitionné comme eux pour une Chambre d'assemblée, au terme des années 1780, alors que l'Église exhortait « Nos bien chers Frères » à la prudence ? Plus récemment, les Canadiens ne fermèrent-ils point l'oreille aux échos de la Révolution française en fêtant avec le clergé catholique les défaites napoléoniennes ? Autant d'événements cruciaux où leur patriotisme fut, en l'occurrence, mis à rude épreuve, nous le verrons bientôt. C'est donc à la recherche de ces réinvestissements discursifs autour de la « patrie », de la « matrie » et de la « fratrie » que nous nous livrerons ici, en suivant l'évolution du sentiment d'appartenance collective chez les Canadiens de l'après-Conquête. Outre les travaux historiques déjà publiés sur la question, nous nous baserons essentiellement sur les fonds d'archives privées ou publiques dépouillés dans le cadre de notre projet « ALAQ ». Il s'agit essentiellement des premiers imprimés canadiens, mais aussi de documents constitutionnels et de correspondances privées de l'époque. Avant d'aborder ces exemples, risquons un bref survol lexicographique.

La patrie dans tous ses états

Il convient de préciser le sens que nous donnons au terme « patrie » et à ses dérivés (« patriote », « compatriote »), comme à toute l'onomastique s'y rattachant. L'intérêt de travailler sur cette période tient au fait que la notion de « patrie » subit d'importantes mutations sémantiques au XVIII^e siècle, avec l'évolution même de celle de « nation ». On passe du vieux sens de détermination spatiale, socio-culturelle ou ethnique (sens étymologique de « naître » ensemble à tel endroit et de partager certains traits¹) à une détermination politique (volonté collective de bâtir un « être ensemble » dans

1. « Nation » recoupe ici certains traits du mot « Peuple » : « Ensemble d'êtres humains vivant en société, habitant un territoire défini et ayant en commun un certain nombre de coutumes, d'institutions » (*Le Robert*).

un «État» souverain). Du simple constat d'une origine commune au projet concerté d'un gouvernement. John Hare rappelle justement ce que doit à l'idéologie républicaine française l'idée de «nation» et de «grande nation»: «Quand les «patriotes» de tous les pays parlent de la «grande nation», ils songent à la liberté, à l'égalité, à l'introduction de formes nouvelles dans la vie politique et dans les rapports économiques et sociaux².»

La «nation» au sens moderne naît des Révolutions atlantiques. L'américaine, d'abord, la française ensuite, fondent la nation comme «personne juridique constituée par l'ensemble des individus composant l'État» (arrêté français du 23 juillet 1789). André-J. Bélanger parle du «passage de l'État des sujets à l'État des citoyens³». Dans le cas du Québec, il convient plutôt d'évoquer, comme le fait Gérard Bouchard à propos des collectivités nouvelles d'Amérique, un sentiment «proto-national⁴». Nous verrons bientôt comment il s'édifie. Pour l'instant, retenons que, si le sens de nation et celui de patrie se politisent au terme du XVIII^e siècle, un usage plus traditionnel se perpétue aussi. La «patrie» reste encore, dans certains cas, le pays des aïeux et le «compatriote» la personne issue du même pays que soi. De la même façon, le «citoyen» de la Révolution n'éclipse pas le vieux sens d'«habitant d'une cité». Nous verrons les deux sens coexister au Québec, puis au Bas-Canada, associés parfois aux termes «patriotes» et «patrie».

Si ce dernier terme désigne couramment «le pays du père» ou «le pays natal», le terme se complexifie en Nouvelle-France dès la deuxième génération d'*habitants*: très tôt, la référence devient endogène et la patrie désigne de plus en plus le géniteur canadien et «le pays de Canada». Quant à «patriote», au sens ancien de «bon patriote» ou «bon concitoyen», s'y ajoute progressivement le sens moderne de «personne dévouée à sa patrie», puis: «qui se sacrifierait pour elle». Le terme même de «patriotisme» est d'abord attesté en anglais vers 1726. Le *Webster* donne pour «patriotism»: «love for or devotion to one's country». Dérivé de l'anglais en 1749, le «patriotisme» est l'«attitude affective et morale d'attachement actif à la patrie». L'ironie veut que, dans le monde anglo-saxon, le «patriotism» soit bientôt mis à rude épreuve. Avec la guerre d'Indépendance américaine, une lutte fratricide fait éclater la notion. Et c'est à l'époque où «loyalists» et «congressmen» se disputent une certaine idée de la «patrie» que le Québec, on le verra, sera sommé de prendre position sur son propre destin.

2. John Hare, *La pensée socio-politique au Québec, 1784-1812: analyse sémantique*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1977, p. 46.
3. André-J. Bélanger, «L'identité nationale: produit antagonique du libéralisme. Les traditions latino-américaine et québécoise», Yvan Lamonde et Gérard Bouchard, *La nation dans tous ses États. Le Québec en comparaison*, Montréal/Paris, L'Harmattan, 1997, p. 76.
4. Gérard Bouchard, «Populations neuves, cultures fondatrices et conscience nationale en Amérique latine et au Québec», Yvan Lamonde et Gérard Bouchard, *op. cit.*, p. 23.

Couramment entendue comme «la communauté politique à laquelle on appartient ou à laquelle on a le sentiment d'appartenir», ou encore «le pays habité par cette communauté» (*Le Robert*), la patrie prend un sens particulier chez les Canadiens. En effet, ceux-ci ont très tôt ressenti une forme d'appartenance territoriale qui les distinguait des Français de passage. Claude Galarneau rappelle qu'en 1747 le major de Trois-Rivières, Rigaud de Vaudreuil, parlait de sa «patrie» et que, tant dans l'armée que dans le clergé, les Canadiens enduraient peu leurs supérieurs hiérarchiques «forains⁵» (au sens de métropolitains, étrangers). Il faut aussi rappeler l'étude déterminante de Gervais Carpin sur l'ethnonyme «Canadien» durant la période allant de 1535 à 1691⁶. Fernand Dumont a, pour sa part, bien marqué comment la «dynamique du milieu» a forgé les figures du colon ou de «l'habitant» et du «coureur des bois», toutes deux fort distinctes de (et parfois hostiles à) celles de l'administrateur et du militaire métropolitains. Pour lui, un «sentiment national» voit le jour dès la Nouvelle-France⁷. Au soir de ce régime, les 65 000 ou 70 000 Canadiens connaissent une forme de cohésion linguistique et socio-culturelle que conforte également une relative homogénéité démographique. Mais il ne s'agit pas encore d'une intégration globalement réussie, qui se traduirait par une réelle conscience politique et nationale: «La Conquête va y contraindre⁸», conclut Dumont. Gérard Bouchard suit aussi les traces d'une émancipation canadienne à la fin du régime français. Il les repère dans les comportements démographiques et la structure sociale de cette «collectivité nouvelle», un rien frondeuse et «ensauvagée» aux yeux des Français⁹. Il rappelle les ethnonymes employés par Charlevoix pour désigner les Canadiens: «Français du Canada», ou «Créoles du Canada¹⁰». Comme Dumont, Bouchard accorde une importance déterminante à la Conquête, ou plutôt à la Cession de 1763: «fragmentation des références et des dépendances», dans la mesure où, si le pouvoir économique et politique devient alors anglais, «la France, affirme Bouchard, demeurerait la mère patrie culturelle¹¹».

-
5. Claude Galarneau, *La France devant l'opinion publique canadienne (1760-1815)*, Sainte-Foy, Les presses de l'Université Laval, 1970, p. 39.
 6. Gervais Carpin, *Histoire d'un mot: l'ethnonyme Canadien de 1535 à 1691*, Sillery, Septentrion, 1995, 226 p. Pour ce qui est de l'ethnonyme «Canayen», il semble que son usage soit bien plus tardif; une recherche dans la base de données Internet du Trésor de la langue française au Québec (TLFQ) n'a pas livré d'occurrences antérieures au XIX^e siècle.
 7. Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993, p. 84-86. L'auteur rappelle justement (p. 362, note 36) les travaux d'Émile Salomé parlant à propos de la Nouvelle-France de «nation canadienne» et de «peuple nouveau», alors que Lionel Groulx évoquait une «race nouvelle» et Guy Frégault une «nation nouvelle».
 8. *Ibid.*, p. 86.
 9. Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde. Essai d'histoire comparée*, Montréal, Boréal, 2000, p. 87.
 10. *Ibid.*, p. 88.
 11. *Ibid.*, p. 92.

Sur ce point, néanmoins, il convient d'observer que, dès la fin du régime français, des chansons circulent parmi les Canadiens, avec une référence nettement endogène. Il ne s'agit point de textes répondant aux canons français de la langue ou de la versification. Commis par de simples soldats du cru, ils chantent les louanges du Marquis De Vaudreuil, gouverneur général de la Nouvelle-France, ou d'autres « héros » canadiens, j'y reviendrai. Par la suite, le changement d'allégeance provoquera un regain de vitalité chez les « nouveaux sujets » britanniques bien décidés à résister à l'assimilation. Leur engagement dans l'espace public leur vaudra de recouvrer, en 1774, des droits perdus ou sérieusement menacés en 1760. Puis, entre l'Acte de Québec et la Constitution de 1791, une première génération de Canadiens s'illustrera dans les débats de société en fondant une nouvelle idée de la patrie littéraire, sur le modèle européen de la République des Lettres. Aux traits coutumiers de l'identitaire canadien (la langue et la religion), s'ajoutent alors l'éducation et l'esprit contestataire. Certes, un certain tour frondeur caractérisait déjà, on l'a vu, l'habitant de Nouvelle-France. Mais dans les années 1770-1780, c'est dans la presse et dans la vie associative que s'exprime un sentiment d'appartenance collective. Puis, au tournant des années 1790, c'est sur les bancs de l'Assemblée que s'ébauche une première idée de la patrie politique. Tout un parcours dont je ne peux ici qu'évoquer un certain nombre d'étapes.

De la guerre de Sept Ans aux Hauteurs d'Abraham ¹²

Revenons à la première période de notre corpus, celle des ultimes victoires de la guerre de Sept Ans. Peu nombreux et souvent anonymes, les témoignages qui subsistent dans les fonds d'archives offrent toutefois un bon aperçu des mentalités du temps. Pour s'en tenir à un corpus plus « littéraire », on trouve aux Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec et à la Bibliothèque nationale de France des textes versifiés que Jeanne d'Arc Lortie a compilés et annotés dans ses *Textes poétiques du Canada français*¹³. Nous intéressent plus particulièrement ceux qui contribuent à héroïser les militaires et administrateurs canadiens du temps. On sait, en effet, que la mémoire collective se construit sur des actes fondateurs accomplis par des personnages légendaires et qu'une des premières formes littéraires, l'épopée, s'emploie à rendre héroïques ou à mythifier des personnages historiques. Au Québec, ce processus ne date pas, comme on le dit parfois, du XIX^e siècle tardif. Bien avant que la « génération Casgrain » ne s'engageât dans la constitution d'un « légendaire » canadien avec ses répertoires et col-

12. Je suis ici la leçon de Marcel Trudel en reprenant l'appellation « Hauteurs d'Abraham », employée par les Canadiens avant la Conquête, pour désigner les hauteurs du Cap-Diamant. C'est le conquérant qui a introduit et popularisé les « Plains of Abraham » (voir Marcel Trudel, « 1760 a eu aussi ses avantages », *Les Écrits*, n° 89, 1997, p. 21).

13. Jeanne d'Arc Lortie (dir.), Pierre Savard et Paul Wyczynski, *Les textes poétiques du Canada français, 1606-1867*, t. I: 1606-1806, Montréal, Fides, 1987.

lections littéraires, bien avant les monographies de héros nationaux¹⁴, des formes plus modestes d'hagiographie populaire virent le jour dans des correspondances, poèmes et chansons du XVIII^e siècle, longtemps restés inédits. C'est là que nous puiserons nos premiers exemples d'un panthéon canadien, lieu de mémoire où se modela, dans les tourments de l'Histoire américaine, une certaine idée de la « patrie ». La première figure qui se détache alors est celle du dernier gouverneur de la Nouvelle-France, Pierre de Rigaud de Vaudreuil de Cavagnial (1698-1778). On sait les tensions existant alors entre ce Canadien et le marquis de Montcalm, commandant français des troupes régulières en Amérique¹⁵. Dans cette chanson anonyme postérieure au 14 août 1756 (date de la victoire du fort Chouaguen), l'adresse à Rigaud de Vaudreuil se lit ainsi¹⁶ :

de Notre nouvelle France
Général plein de vaillance Pont. Patapon tararepont pont
dans ces jours où Chouaguin
vient de tomber sous ta main
je te fais la reverence. Pont. Patapon tararepont pont

Anglois toutes vos mesures
deviennent des aventures &ra
qui Grossissent nos journaux
et surtout vos vains travaux
allongent vos figures &ra [...]

Ce texte fait partie d'une série de poèmes troupiers ayant circulé au lendemain de cette victoire. Ils furent publiés bien plus tard (entre 1865 et 1931), mais ils témoignent, surtout dans leur forme originale, d'un fort sentiment d'appartenance au territoire canadien. Certes, le « sentiment national » n'y est pas encore lesté d'une conscience politique, en raison de la dépendance totale dans laquelle la colonie était maintenue sous le régime français. Mais un sens patriotique se manifeste indubitablement dans ces chansons populaires tournées contre l'Anglais. Plus que tous les conflits antérieurs, la guerre de Sept Ans aura peut-être ainsi précipité (au sens chimique de l'expression) le sentiment d'appartenance des Canadiens face aux Britanniques, mais aussi à l'égard des Français. D'où l'identification à Vaudreuil au moment de la victoire de Chouaguen :

-
14. Voir *Le Répertoire national* de James Huston (1848-1850), les *Légendes canadiennes* de Henri-Raymond Casgrain (1861), *Les Soirées canadiennes* (1860-1862), *Le Foyer canadien* (1863-1866), etc. Pour plus de détails, voir Maurice Lemire (dir.), *La vie littéraire au Québec*, t. IV : *Je me souviens (1870-1894)*, Sainte-Foy, Les presses de l'Université Laval, 1999, p. 245-260.
15. Voir W. J. Eccles, « Rigaud de Vaudreuil de Cavagnial, Pierre de, marquis de Vaudreuil », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. IV : de 1771 à 1800, Sainte-Foy/Toronto, Les presses de l'Université Laval/University of Toronto Press, 1980, p. 725 sq.
16. Je reprends la transcription originale parue dans le *Bulletin des recherches historiques* (1931), telle que la reproduit Jeanne d'Arc Lortie, *op. cit.*, p. 157 sq. Ici comme dans les autres citations de cet article, je respecte l'orthographe et la typographie de l'époque, notamment en conservant le «&ra» utilisé pour «et cœtera».

Pour qu'on sçache dage en age
 Le héros d'un Tel ouvrage &ra
 Marqués dans votre Recueil
 Que le Marquis de Vaudreuil
 vous fait à son badinage Pont &ra¹⁷

Même ardeur patriotique dans cette autre chanson de la même époque où Vaudreuil et «Le Canadien» font la paire, éclipsant presque la figure de «Louis», roi de France :

ainsi de Vaudreuil sous lempire
 le Canadien vit, respire
 il court, il vole au Combat sous ses loix
 par sa valeur vange ses droits
 Pour le bon heur de sa patrie
 Louis conserve nous longtems
 Notre soutien Notre vie
 Nous t'admurons dans ses talents¹⁸.

À d'autres moments, Vaudreuil vole presque la vedette à Montcalm. Une chanson à boire de 1756 qualifie ce dernier tantôt de «drille», tantôt de «Grand General / plein de prevoyance». Par contre, le frère du gouverneur est nommé «Rigaud Notre Chef» et Vaudreuil lui-même tient «l'Anglois» sous ses lois et «fait reconnoitre / à tout l'ennemy / lempire du Roy». Notons, enfin, que ce même texte présente un des rares emplois de l'ethnonyme «Canadiens français¹⁹». L'intérêt de ces textes rimés, qu'on imagine aisément entonnés par la troupe, c'est l'identification très nette du sujet canadien par l'ethnonyme correspondant. L'habitant du Canada s'y distingue clairement du Français et du «Sauvage». Ainsi, dans un texte plus élaboré que Jeanne d'Arc Lortie situe au lendemain de la bataille du fort William Henry (9 août 1757), un dialogue s'établit entre le lieutenant George Monro et Montcalm. Prêtant la parole à ce dernier, le poète écrit :

Je suis de Montcalm, sans doutance,
 Qui vient pour te [Monro] voir aujourd'hui [...]
 Mes Français d'un cœur animé
 Vont devant toi bientôt paraître,
 Mes Sauvages et mes Canadiens,
 Qui tous font leur devoir très bien²⁰.

Ces œuvres de facture un peu gauche nous intéressent aussi par leur *signature*. Bien qu'anonymes, elles sont hors de tout doute le fait d'apprentis poètes canadiens engagés auprès des troupes françaises sous les ordres de Montcalm, mais surtout d'officiers canadiens. Figurent parmi ces

17. *Ibid.*, p. 158.

18. *Ibid.*, p. 169. Selon Lortie, qui commente ici l'ethnonyme «Canadien», c'est là probablement «l'une des premières fois qu'un rimeur emploie ce nom pour désigner un Canadien français».

19. *Ibid.*, p. 175.

20. *Ibid.*, p. 178.

héros, outre le gouverneur Pierre de Vaudreuil, marquis du même nom, son frère « Monsieur de Rigaud » (François-Pierre Rigaud de Vaudreuil²¹), Daniel Liénard de Beaujeu²², Louis Coulon de Villiers de Jumonville²³, Claude-Pierre Pécaudy de Contrecoeur²⁴, Jean-Daniel Dumas²⁵ et François-Daniel Le Marchand de Lignery²⁶. Ceux-ci font l'objet d'un culte et on leur attribue les principales victoires de la guerre de Sept Ans (notamment Oswego ou Chouaguen). À la même époque (vers 1756), un huitain patriotique met à nouveau Vaudreuil en scène, ainsi que la milice canadienne. Le rapport à la France se lit ainsi dans ce texte anonyme :

Amis chantons la Gloire
de nos braves François
celebrons leur victoire
Celebrons leurs Exploits
qu'en pensera le prince
quand Manchault luy dira
Sire entre vos provinces
Vive le Canada²⁷

Qu'il s'agisse d'un écrit français ou d'un texte canadien, cet extrait manifeste une forme d'attachement actif à la patrie laurentienne. Le même sentiment anime des vers attribués à une Canadienne, Mère Juchereau de Saint-Ignace, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec. Commentant la victoire de Carillon (1758), le texte ridiculise « Langlois » et porte au pinacle « nos Guerriers », moissonneurs de lauriers²⁸. Le 20 octobre 1758, la bonne sœur de Saint-Ignace envoie un septain railleur à une correspondante française. George III fait alors les frais de l'épigramme :

Avec Raison
Le Roy Georges aura lhumeur Noire
avec raison
Il se fâchera tout de bon
Quand il apprendra la Victoire
Dont le Canada se fait gloire
Avec Raison

La même victoire inspire un poème plus élaboré attribué à Étienne Marchand, natif de Québec et grand-vicaire de Montréal. Le clerc a étudié à Paris et risque là sa seconde « œuvre » rimée²⁹. Chantant la victoire de Carillon, il sert à l'ennemi :

21. *Ibid.*, p. 164-165.

22. *Ibid.*, p. 145-146, 149-150, 151.

23. *Ibid.*, p. 156.

24. *Ibid.*, p. 145.

25. *Ibid.*

26. *Ibid.*

27. *Ibid.*, p. 176. Lortie rappelle que Manchault est ici donné pour Marchaut d'Arnouville, alors ministre de la Marine.

28. *Ibid.*, p. 181.

29. On attribue aussi à Étienne Marchand un poème héroïco-comique de 482 alexandrins intitulé « Les troubles de l'Église du Canada en 1728 » (Jeanne d'Arc Lortie, *op. cit.*, p. 132-143).

Vous n'avez pas vu le plus beau
 De nos cérémonies,
 Si les troupes qu'avait Rigaud
 Se fussent réunies,
 Vous eussiez vu le Canadien
 Sauter et joindre le tocsin
 Au carillon (bis) de la Nouvelle-France³⁰

Si ces rimes innocentes et ces discours revanchards font aujourd'hui sourire, ils rappellent néanmoins qu'un fort sentiment d'appartenance marquait les cœurs canadiens à la veille des Hauteurs d'Abraham. Il n'est pas indifférent d'en trouver trace dans les couches populaires (miliciens canadiens engagés dans les troupes françaises), aussi bien que dans le haut-clergé (dont faisaient partie Étienne Marchand et la Mère Saint-Ignace). Entre septembre 1759 et septembre 1760, le « sort de l'Amérique » est joué : valse des métropoles et fin de la Nouvelle-France. Que devient alors le sentiment national canadien ?

De la Conquête à l'Acte de Québec

On imagine aisément que le serment d'allégeance qu'impose Murray aux « nouveaux sujets » de la « Province of Québec » ne manque pas de troubler les esprits et les cœurs. Marcel Trudel montre le peu d'empressement des habitants à s'y plier et des miliciens à rendre les armes³¹. Mais il souligne aussi un phénomène assez paradoxal concernant les composantes essentielles de l'identitaire canadien : la langue, la religion et le rapport à la monarchie. Au plan linguistique, si la soldatesque est anglophone, les autorités se dotent de fonctionnaires francophones et, comme dans tous les traités du XVIII^e siècle, « le problème de la langue ne se posait pas³² ». Contrairement à la vision catastrophique de Lionel Groulx sur la Conquête³³, Trudel n'y perçoit pas « un drame total » :

La métropole traditionnelle des Canadiens reposait sur une monarchie catholique et chrétienne, le roi portant le titre de Sa Majesté Très Chrétienne ; or la nouvelle métropole est aussi de régime monarchique, elle est de religion chrétienne et elle affirme même dans son Credo : « Je crois en l'Eglise catholique et apostolique », en rejetant toutefois l'épithète « romaine » ; le nouveau roi porte le titre de Défenseur de la Foi, et, dans les formules solennelles des traités, il s'affirme roi de la Grande-Bretagne et de France. Pour le simple sujet, ce roi de Grande-Bretagne qui se dit roi de France dans les traités et

30. *Ibid.*, p. 185.

31. Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. X : *Le régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France. 1759-1764*, Montréal, Fides, 1997, p. 8.

32. *Ibid.*, p. 22-23.

33. Lionel Groulx écrit en 1920 : « Une secousse violente agita l'organisme de la jeune race. Quelques sources de sa vie s'en trouvèrent appauvries, d'autres entièrement taries. Dans la destinée de notre peuple, ce fut une courbe soudaine, une épreuve qui prit les proportions d'une catastrophe » (*Lendemain de conquête*, Ottawa, Éditions Stanké, 1977 [1920], p. 13).

catholique dans son Credo, ce roi qu'entoure une élite qui s'exprime couramment en français, ne peut pas apparaître tellement différent de l'autre roi qui règne à Versailles. En tout cas, la colonie française a au moins l'avantage de demeurer dans une société monarchique; à ce point de vue, elle est dans son habitat traditionnel³⁴.

Au plan religieux, enfin, un effet inattendu de la Conquête est la canadienisation accélérée du personnel religieux dans la province. Trudel montre comment le protestantisme, en inquiétant l'Église, fouette l'institution et la tire d'une certaine torpeur. Il la dynamise, tant au plan des esprits que de l'appareil: plus grande tolérance, œcuménisme, suppression du Chapitre rendu désuet, autonomisation des séminaires de Québec et de Montréal qui ne dépendent plus des Missions étrangères de Paris ou, pour Montréal, du Séminaire de Saint-Sulpice, nomination des premiers évêques canadiens de naissance, etc.³⁵. En vérité, cette libération de la France s'effectue au prix d'une «collusion» durable avec les nouveaux maîtres. Dans sa récente anthologie des mandements épiscopaux québécois, Adrien Thério cite «sans commentaire», précise-t-il, le texte du Serment d'allégeance des évêques sous M^{gr} Plessis; il y est surtout question d'un pacte de délation, où le prélat s'engage «sans aucune équivoque, subterfuge mental ou restriction secrète» à dénoncer aux autorités politiques tout acte d'insubordination populaire³⁶.

Au regard du clergé masculin, les religieuses canadiennes apparaissent rétrospectivement plus indépendantes et capables de distance critique. Elles en font montre aussi bien à l'endroit de l'ex-métropole que du nouveau pouvoir. Dans une lettre du 27 septembre 1763, Marie-Joseph Legardeur de Repentigny dite de la Visitation s'adresse à la Cour de France. La supérieure de l'Hôpital Général de Québec exprime bien le malaise ressenti par ses compatriotes l'année même de la Cession du Canada (n'oublions pas que la France lui préfère alors les Antilles³⁷): «Je ressens vivement la perte que nous faisons de la *domination* française, et le mélange des nations auxquelles on nous agrège³⁸.» Le terme «domination» se passe de commentaire. Et la religieuse de réclamer à l'ancien

34. Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 25.

35. *Ibid.*, p. 39 sq.

36. M^{gr} J.-O. Plessis, «Lettre au Cardinal préfet de la Propagande», *Mandements des évêques de Québec*, t. 3, p. 16-17, cité par Adrien Thério, *Un siècle de collusion entre le clergé et le gouvernement britannique. Anthologie des mandements des évêques (1760-1867)*, Montréal, XYZ éditeur, 1998, p. 57.

37. Le Traité de Paris est signé le 10 février 1763: la France y cède le Canada à l'Angleterre. Sur le détail de cette Cession, voir Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 409-431.

38. Lettre du 27 septembre 1763 adressée au ministre de la Cour du Roi de France par Marie-Joseph Legardeur de Repentigny dite de la Visitation. Citée par Helena O'Reilly (Sœur Saint-Félix), Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec, *Histoire du monastère Notre-Dame des Anges (religieuses hospitalières de la miséricorde de Jésus) ordre de Saint-Augustin*, Québec, C. Darveau imprimeur, 1882, p. 374-375-376. (Je souligne)

pouvoir colonial le remboursement des frais encourus par sa communauté « pour la guérison et le rétablissement » des troupes françaises. On sait en effet avec quel dévouement les hospitalières avaient aussi bien soigné les Français que les Canadiens et les Anglais durant le siège de Québec. Deux ans plus tard, l'ancienne métropole fait toujours la sourde oreille et la Montréalaise tance Versailles en jouant habilement sur le récent changement d'allégeance. Nous sommes en 1765. Pourquoi la France ne dédommagerait-elle pas les religieuses si l'Angleterre, elle, consent aujourd'hui à alléger leur fardeau? Dans cette subtile argumentation, se lit aussi le drame d'une Canadienne déchirée entre deux patries: « La paix est conclue, et nous gémissons, en voyant perdre à cette infortunée colonie le glorieux titre de la Nouvelle-France. » Et d'ajouter témérairement, dans un élan de patriotisme: « Elle [la France] en serait encore en possession si le Canadien, toujours victorieux des Anglais, avait été seul à la défendre... » Évoquant alors les communautés religieuses exposées ici à mendier leur pain, Sœur de la Visitation n'hésite pas à culpabiliser son interlocuteur français: « La honte qui en rejaillira sur la France nous fait ensevelir ici nos plaintes; mais elle nous donne la hardiesse de les porter jusqu'au trône de sa Majesté très chrétienne. » Deux ans plus tard, face à l'inertie de la France, la même religieuse y va d'une *Relation du Siège de Québec en 1759*. Elle l'adresse, cette fois-là, à des religieuses françaises dont elle sollicite l'intercession auprès de la Cour. Ce récit pathétique ne manque pas de finesse, comme l'a bien montré Julie Roy: « *La Relation du Siège de Québec en 1759* [...] fait partie de ces voix multiples qui se sont inscrites en palimpseste dans la mémoire collective des Canadiens et qui contribuèrent à l'émergence d'un récit national³⁹. » Nous intéresse ici la façon dont s'y négocie le rapport à la métropole. Le pragmatisme de la Mère supérieure s'y exprime sans détour: seule la protection des Anglais a sauvé les sœurs de la faillite⁴⁰. Si la France persistait à leur faire un si grand tort, conclut-elle, « nous serions obligées de nous abandonner à la Providence⁴¹ ». On ne saurait mieux faire entendre à l'ancienne patrie qu'un choix s'impose en faveur de la nouvelle.

Il se trouve justement que, passé le régime militaire⁴², les autorités britanniques ont entrepris de doter la société civile d'un espace public

39. Julie Roy, « Marie-Joseph Legardeur: La Relation du Siège de Québec en 1759 ou le récit de la formation d'un imaginaire », *Les cahiers du CEDEL*, numéro thématique: « Strophe, antistrophe et épode », Montréal, n° 2, hiver 1998, p. 82.

40. Le gouverneur James Murray a, en effet, aidé les Hospitalières en les approvisionnant, en rémunérant leurs services et en appuyant leur requête auprès du roi de France (voir G. P. Browne, « Murray, James », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. IV, de 1771 à 1800, Sainte-Foy/Toronto, Les presses de l'Université Laval/University of Toronto Press, 1980, p. 619).

41. Marie-Joseph Le Gardeur de Repentigny, *La relation du Siège de Québec en 1759*, Québec, Imprimerie du Mercury, [1840], p. 30-31.

42. Le rétablissement du gouvernement civil au Québec est proclamé à Londres le 7 novembre 1763; il entre en vigueur le 10 août 1764.

où les opinions pourront s'exprimer, comme elles n'ont jamais pu le faire sous la domination française. Diverses pétitions émanent des Canadiens qui s'autodésignent alors comme «Citoyens» (au sens ancien d'habitants d'une ville), comme «Colons nouveaux Sujets» (les «Anciens sujets» valant pour les Anglais) ou comme «nouveaux Sujets Canadiens⁴³». Le traité de Paris (1763) n'est pas explicite sur le sort des Canadiens et les «Instructions» données au gouverneur Murray, cette année-là, portent notamment sur l'établissement d'écoles anglicanes destinées à induire «graduellement» les habitants «à embrasser la religion protestante⁴⁴». Bien que Murray agisse civilement avec les nouveaux sujets et se méfie plutôt des marchands anglais⁴⁵, les Canadiens sont sur leurs gardes. Une première pétition, datée du 7 janvier 1763, est signée des «principaux habitants du Canada». Ils sont quatre-vingt quatorze à se prononcer sur l'administration de la justice, au nom de leurs «Compatriotes» ou de leurs «Patriotes». Ces expressions présentent alors le double sens géographique et sentimental : qui vit ici et qui aime sa patrie (soit le Canada). Ils sont désireux d'être jugés en français («de François à François»). Leur refuser ce droit serait les traiter en «véritables Esclaves». La question linguistique l'emporte presque alors sur la dimension religieuse. Dans la protestation du 26 octobre 1764, l'adjectif du syntagme «jurés français» ne renvoie plus à la France, mais à la langue française :

Nous concevons aisément qu'à fin d'éviter la Cacafone a l'avenir, que les Jurés Canadiens ne doivent donner leurs Sentiments qu'après la Traduction en langue françoise des Objets sur lesquels on le leur demandera⁴⁶.

Prenant au sérieux le nouveau rôle qu'on leur fait tenir dans l'appareil judiciaire, ils n'entendent pas le jouer comme des citoyens de seconde zone. Ils s'opposent ainsi aux jurés anglais alors désireux d'écarter les Canadiens «papistes». L'argument de ces derniers est qu'en tant que «Sujets libres» émanant de la majorité francophone de la province («le Nombreux peuple de cette colonie»), ils ne sauraient être traités en «Esclaves». N'aspirant qu'à être «utiles à leur Patrie» (ici l'Angleterre), ils comptent sur Sa Majesté George III pour leur rendre justice. Il est vrai que ces problèmes d'administration de la justice touchent aussi bien l'ensemble de l'appareil

43. Termes employés dans la pétition datée du 26 octobre 1764 : «Protestation des jurés français [...]», Adam Shortt et Arthur G. Doughty, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, Ottawa, T. Mulvey, 1921, p. 192-195 (à l'avenir : *Documents constitutionnels*). Je remercie Pierre Lespérance, de l'ALAQ, pour le dépouillement de ce corpus.

44. *Ibid.*, p. 166.

45. Alors qu'il qualifie les Canadiens de «race la meilleure et la plus brave de la terre», Murray écrit à propos des marchands britanniques qui déferlent alors sur la colonie : «les plus cruels, ignorants et rapaces fanatiques qui aient jamais existé» (voir G. P. Browne, «Murray, James», *op. cit.*, p. 623).

46. *Documents constitutionnels*, *op. cit.*, p. 194 (ici comme ailleurs, je respecte l'orthographe du temps).

d'état : en l'absence d'une assemblée, le pouvoir est alors concentré dans les mains du gouverneur Murray assisté d'un Conseil ne comptant aucun « papiste ». D'où la vigilance des Canadiens et leur volonté de préserver leur langue et leur religion. Leur désir, également, de tirer parti des nouveaux instruments de diffusion et de discussion que sont la presse et la vie associative.

Dès le premier numéro du premier journal *The Quebec Gazette/La Gazette de Québec*, une annonce attire l'attention. Le 21 juin 1764, on invite les lecteurs à participer à la fête maçonnique de la Saint-Jean d'été. Pour 5 shillings, on peut se procurer des tickets chez le Frère Prentice. C'est ainsi que la Merchant's Lodge « recrute » alors des membres. On sait l'importance que prend la franc-maçonnerie au Québec dès les lendemains de Conquête et le rôle qu'y joueront bientôt les Canadiens⁴⁷. Dans leur prospectus, les imprimeurs William Brown et Thomas Gilmore annoncent la politique éditoriale de *La Gazette de Québec*. Les termes qu'ils emploient et l'esprit dans lequel ils présentent leur entreprise n'est pas sans rappeler l'idéal maçonnique d'une fraternité nouvelle, d'une utopique Cité où les frères jadis ennemis auraient désormais le plus agréable des commerces ; l'établissement d'une imprimerie à Québec serait pour eux :

le Moyen le plus efficace à faire réussir une entière Connoissance de la Langue Angloise et Française parmi ces deux Nations, qui à présent se sont jointes heureusement dans cette Partie du Monde, ils seront rendus capables de converser ensemble, de se communiquer leurs Sentiments comme des Frères, et de conduire leurs différents Négoces avec Aise et Satisfaction⁴⁸.

Certes, il s'agit bien aussi de négocier, et les commerçants canadiens le comprendront vite, en intégrant graduellement les loges anglaises (avant de fonder la leur propre, Les Frères du Canada). Il n'en reste pas moins que, par-delà l'affairisme inhérent à ce genre de vie associative, une nouvelle conception de la fraternité trouve place au Québec. Si les plaies sont encore vives au lendemain de la Conquête, une fraction de l'élite canadienne (tant bourgeoise qu'aristocratique) se laisse séduire par cette « fratrie » qui prétend unir « deux Nations » en Amérique du Nord. « Nation » renvoie, bien entendu, ici à « peuple », comme c'était aussi le cas plus haut chez Sœur de la Visitation (« le mélange des nations auxquelles on nous agrège »). À cette époque de l'histoire du Canada, le bref gouvernement de James Murray offrit les conditions de possibilité d'une utopie de recommencement pour ceux qu'on appellera plus tard « les peuples

47. Roger Le Moine, « La franc-maçonnerie sous le régime français. État de la question », *Les Cahiers des Dix*, n° 44, 1989, p. 115-134 et « Francs-maçons francophones de la " Province of Quebec (1763-1791) " », *Les Cahiers des Dix*, n° 48, 1993, p. 87-117.

48. Cité par Maurice Lemire (dir.), *La vie littéraire au Québec*, t. 1 : *La voix française des nouveaux sujets britanniques (1764-1805)*, Sainte-Foy, Les presses de l'Université Laval, 1991, p. 228.

fondateurs». Cette «agrégation» des «nations» en une nouvelle fratrie américaine nourrira pendant trois décennies encore les discours au Québec, puis au Bas-Canada. Il faudra attendre le tournant du XIX^e siècle pour que les Canadiens déchantent à l'égard des autorités coloniales, puis de Londres même, et se rallient autour d'une nouvelle idée de la patrie.

Le rappel de Murray, en juin 1766, donne lieu dans la gazette à un témoignage de reconnaissance des «Citoyens Canadiens de la ville de Québec⁴⁹». Après le départ de Murray, Guy Carleton manifeste, comme son prédécesseur, une estime certaine pour les Canadiens et une réelle animosité contre les anciens sujets (anglais) établis dans la province. Il les traite de «trafiquants de hasard» et ne doute pas qu'ils quitteront bientôt le territoire, alors que le peuplement se fera, lui, par les nouveaux sujets (canadiens). Carleton écrit à Londres le 25 novembre 1767 prédisant que le peuplement du Québec ne reposera plus que sur les «Natives». Une fois démontrée «la grande supériorité» des Canadiens et leur accoutumance au climat, il affirme que :

la salubrité ici est telle que ces derniers se multiplient chaque jour; en sorte que s'il ne survient aucune catastrophe qu'on ne saurait prévoir sans regret, la race canadienne dont les racines sont déjà si vigoureuses et si fécondes, finira par peupler ce pays à un tel point que tout élément nouveau qu'on transplanterait au Canada s'y trouverait entièrement débordé et effacé, sauf dans les villes de Québec et de Montréal⁵⁰.

Si cette prévision démographique se confirmera à court terme, elle témoigne aussi de l'importance croissante de la population canadienne au plan politique, au moment où l'on commence à discuter d'une représentation parlementaire. Ce pouvoir que figurent les nouveaux sujets, ils le manifestent dans des pétitions comme celle où ils réclament la restauration des lois et coutumes françaises⁵¹. C'est en tant que «Peuple Canadien» qu'une soixantaine d'entre eux protestent leur loyauté, tout en aspirant à retrouver leurs coutumes et leurs usages. À noter que le terme «patrie» y est alors employé pour désigner l'Angleterre, alors que celui de «Nation» renvoie explicitement aux Canadiens, ceux-ci ne souffrant plus d'être «une Nation réprouvée». N'oublions pas qu'à la même époque les colonies anglaises du sud s'acheminent vers leur guerre d'Indépendance. C'est dans ce contexte que les Canadiens obtiennent satisfaction: si l'Acte de Québec (1774) n'accorde pas encore de Chambre d'assemblée, il légalise

49. «Adresse à Son Excellence l'Honorable JACQUES MURRAY, Gouverneur-Général de la Province de QUEBEC, et Vice-Amiral, &c. &c. &c., par "les Citoyens Canadiens" de la Ville de Québec [...], *La Gazette de Québec*, 3 juillet 1766. Notons à propos de ces «Citoyens Canadiens», qu'en octobre 1765, un débat sur la liberté avait opposé, dans la même gazette, des Anglais et un certain «Civis Canadensis» (voir Jeanne d'Arc Lortie, *op. cit.*, p. 196-197).

50. *Documents constitutionnels, op. cit.*, p. 257-258.

51. Cette pétition non datée est probablement acheminée en 1770 (selon les éditeurs des *Documents constitutionnels, op. cit.*, p. 399).

le culte catholique, dispense les Canadiens du serment antipapiste, leur ouvre la fonction publique et restitue à la colonie ses anciennes frontières⁵². Dans les débats qui précéderent l'adoption de cette loi, on s'inquiéta fort à Londres de l'importance donnée à la collectivité canadienne, au détriment des «British subjects who came over to settle in Canada after the conquest⁵³». L'avocat général James Marriott se demande si les Anglais du Canada seront inclus dans la désignation collective «les sujets de Sa Majesté au Canada⁵⁴»? Si oui, comment seraient-ils soumis à des lois françaises et à des considérations religieuses papistes? Et Marriott d'employer, en 1774, ce qui pourrait être la première occurrence de l'épithète «canadiens-français» à propos des avocats: «The French Canadian lawyers⁵⁵». On trouve même dans son rapport une première occurrence de «Canadiens anglais» («British Canadians»), mais pour évoquer le destin... des anciens sujets francophones! Marriott plaide, en effet, pour une forme d'assimilation juridique de ceux-ci. Il faut, assure-t-il,

faire oublier aux Canadiens qu'ils étaient français et [...] les familiariser davantage comme Canadiens anglais avec un gouvernement anglais grâce à un système mitoyen, afin d'obtenir ce que le juge en chef appelle, l'heureuse conciliation des lois anciennes et nouvelles [...]⁵⁶.

Pour l'avocat général, seule l'assimilation réglera le problème canadien et assurera l'avenir de la province. Fondant de grands espoirs sur le potentiel économique de cette dernière, il s'étonne que la France ne l'ait pas exploité, alors que lui voit dans Québec «le Petersbourg de l'Amérique du Nord». Opposé comme Carleton aux «aventuriers» anglais de la colonie, il leur préfère aussi les Canadiens, à condition qu'ils renoncent définitivement à leur ancienne allégeance⁵⁷. Cette méfiance à l'égard des

52. Gustave Lanctôt peut justement écrire: «Dans la balance ministérielle, — ce qui est à l'honneur du cabinet et du Parlement —, les droits d'une majorité étrangère prévalent sur les représentations intéressées d'une minorité britannique» (*Le Canada et la Révolution américaine*, Montréal, Beauchemin, 1965, p. 30).

53. Voir le Rapport de l'avocat général James Marriott, 1774, dans la version anglaise des *Documents constitutionnels: Documents Relating to the Constitutional History of Canada, 1759-1791* (Ottawa, Taché, 1918), p. 449.

54. La question de savoir ce que recouvre le vocable «Canadien» et si la «nation» d'alors inclut les deux ethnies surgira surtout à la fin des années 1780. John Hare observe ainsi qu'«en 1789, selon *La Gazette de Montréal*, les Canadiens ne font pas nation à part de l'anglaise [G.M., 5 février 1789]». Par contre, trois ans plus tard, le même journal rapporte qu'à la suite d'une assemblée électorale, on entendait des «cris [...] «Vive la nation Anglaise! Vive la nation Canadienne»». Hare rappelle aussi que Pierre du Calvet réclame, dans son *Appel à la justice de l'État* (Londres, 1784), la «naturalisation nationale des Canadiens dans toute l'étendue de l'Empire britannique» (John Hare, *op. cit.*, p. 46).

55. James Marriott, *Documents relating to [...]*, *op. cit.*, p. 454 (pour «canadiens-français», voir la version française des *Documents constitutionnels*, *op. cit.*, p. 436).

56. *Documents constitutionnels*, *op. cit.*, p. 438.

57. Pour Marriott, le problème canadien repose sur la mémoire que garderaient les nouveaux sujets de leurs anciennes allégeances: «Leurs pensées, écrit-il, se reportent naturellement vers leurs anciens usages et leurs désirs vers le gouvernement d'autrefois» (*Documents constitutionnels*, *op. cit.*, p. 433).

anciens sujets français devient un leitmotiv du discours britannique. On le retrouvera même après la seconde invasion des Américains (1812), époque à laquelle les Canadiens auront pourtant donné des gages évidents de loyauté à l'égard de Londres. Pour revenir à l'Acte de Québec (1774), il apparaît clairement que les Canadiens ne s'identifient plus alors à la France. Bien que certains d'entre eux maintiennent des correspondances familiales avec l'ancienne métropole⁵⁸, la majorité fait son nid dans ce pays-ci, « patrie » des ancêtres.

Quinze ans après le départ des troupes françaises, les Canadiens ont compris que leur sort à jamais se joue en Amérique et qu'ils doivent tirer parti de la conjecture anglaise du temps. Leur « patrie » n'est plus la France, mais le pays qu'ils habitent et auquel ils ont le fort sentiment d'appartenir: « Les Canadiens de votre Province de Québec osent s'adresser à Votre Majesté », écrivent-ils à George III⁵⁹. Le procureur général de la Couronne ne s'y trompe pas en leur reconnaissant ce sentiment d'appartenance territoriale ancré dans la durée. Dans son rapport de 1773, Edward Thurlow rappelle: « Le roi de France avait possédé le Canada en qualité de province pendant plus de deux cents ans. » Habités aux lois françaises, les nouveaux sujets doivent pouvoir en jouir pour l'intérêt même du conquérant, conseille le procureur. Et, de fait, l'Acte de Québec cèle le destin nord-américain des Canadiens. En recouvrant la presque totalité du territoire de la Nouvelle-France, les Canadiens se réapproprient symboliquement le pays⁶⁰.

Des révolutions continentales à l'aube du XIX^e siècle

D'où leur hésitation quand les envahisseurs bostonnais sollicitent leur aide en 1775-1776. D'un côté, la propagande du Congrès interpelle les Canadiens avec des formules comme « Nos Amis & Concitoyens », « votre nation », « vous unir à nous par un pacte social », etc. Middleton les exhorte à se libérer du joug anglais⁶¹. De l'autre, l'évêque Jean-Olivier Briand les enjoint de rester soumis à un « Gouvernement bienfaisant »: « Fermez donc, Chers Canadiens, les oreilles, et n'écoutez pas les séditeux [...] » Mieux (ou pire!): il les invite à « donner un coup de main pour repousser l'ennemi⁶² ». La majorité des Canadiens s'en tient à une neutralité bienveillante. Tout se passe comme si l'on préférerait laisser les frères ennemis anglais régler ensemble leurs différends. Seule une minorité de Canadiens s'engage

58. Claude Galarneau, *op. cit.*, p. 60-81.

59. *Documents constitutionnels, op. cit.*, p. 399.

60. Galarneau parle d'une « victoire complète des Canadiens » (*op. cit.*, p. 41).

61. Appel de Henry Middleton, président du Congrès, 26 octobre 1774, voir Daniel Latouche et Diane Poliquin-Bourassa (dir.), *Le manuel de la parole. Manifestes québécois*, t. 1, 1760 à 1899, Sillery, Éditions du Boréal Express, 1977, p. 33-35. Nous préparons avec Pierre Monette la réédition de ces lettres du Congrès aux Canadiens.

62. Mandement de M^{re} Briand, 22 mai 1775, Daniel Latouche et Diane Poliquin-Bourassa, *op. cit.*, p. 37.

dans les rangs américains. Il reste que les témoignages d'époque révèlent de sérieuses hésitations, tant dans les milieux ruraux que dans les villes. On connaît les journaux tenus par les notaires Badeaux, de Trois-Rivières et Sanguinet, de Montréal⁶³. Ces notables loyalistes ne manquent pas de déplorer l'insoumission de leurs concitoyens. Dans son *Journal des opérations de l'armée américaine*, Jean-Baptiste Badeaux désespère de convaincre ses « compatriotes » trifluviens⁶⁴. Il affirme que la propagande bostonnais a fait des siennes au pays : « les canadiens [sic] ont changé de sentiment ». Si « la nation canadienne » est déshonorée, c'est qu'elle commence à partager les idées républicaines, explique-t-il. Le brave notaire prêche, lui, la soumission au roi : « Il nous est mille fois plus doux de n'avoir qu'un seul maître que d'être soumis aux volontés de plusieurs, tel qu'on le voit dans les républiques. » Même constat chez Simon Sanguinet, de Montréal : le discours de Middleton « fit beaucoup d'impression sur l'esprit des habitants des campagnes ». Ceux-ci mirent leur confiance « dans des mauvais sujets qui agissoient de concert avec le Congrès, — cela vint à un point où les honnêtes gens fidèles à leur Roy furent obligés de se taire et le crime se montrait la tête levée sans être puni⁶⁵ ». Le 1^{er} mai 1775, on profane le buste de George III à Montréal en l'affublant d'un chapelet de patates et de l'inscription : « VOILÀ LE PAPE DU CANADA ET LE SOT AN-GLOIS ». Il semble que des marchands anglais, favorables aux Bostonnais, refusent d'aller se battre contre ces derniers⁶⁶. L'avis de Sanguinet se trouve confirmé par la Veuve Benoist de Montréal. Dans sa correspondance avec son frère François Baby, elle ironise sur le manque de patriotisme de ses concitoyens Anglais et elle n'hésite pas à donner l'exemple :

Cela m'a pas cependant empeche de preparer une vieille epee que j'ai pour defendre ma famille des insultes dont nous sommes menacés de la part d'une troupe ou probablement il y a si peu d'ordre. Comme je vesitais mon épee, un Anglais entre qui me demande ce que je voulais faire de cela ; je lui dit en lui poussant une botte, que c'était pour recevoir les Bastonnais⁶⁷.

-
63. Les journaux de Badeaux et Sanguinet (extraits dans Bernard Andrès et Pascal Riendeau, *La Conquête des Lettres au Québec (1764-1815) : Florilège*, Montréal, UQAM, Département d'études littéraires, Cahiers de l'ALAQ, n° 1, mars 1993) ont été la source principale des historiens (voir notamment Gustave Lanctôt, *op. cit.*).
64. Jean-Baptiste Badeaux, « Journal des opérations de l'armée américaine lors de l'invasion du Canada en 1775-1776 », *La Revue canadienne*, vol. VII, mars 1870, p. 187 sq.
65. Simon Sanguinet, « Le Témoin oculaire de la guerre des Bastonnais en Canada dans les années 1775 et 1776 », Hospice-Anthelme Verreau (dir.), *Invasion du Canada* (Collection de mémoires recueillis et annotés), Montréal, Eusèbe Sénécal, 1873, p. 20-21.
66. Simon Sanguinet, *loc. cit.*, p. 20 : « Quelques marchands anglois dans les villes chez qui les habitants alloient pour acheter de la marchandise, leur répétoient le même langage — que la seule ressource pour eux, étoit de laisser venir les Bastonnais dans la province de Québec — qui n'y venoient que pour les rendre heureux, et les remettre en liberté, — que c'étoit le seul moyen de les tirer de l'opression et de la tyrannie où ils étoient exposés... »
67. Correspondance de la Veuve Benoist avec François Baby, 9 septembre 1775, Collection Baby, Université de Montréal, u/1341. Voir aussi u/1336 ; u/1340 ; u/1343 (communiqué par Julie Roy, de l'ALAQ).

Deux mois plus tard, quand Montgomery investit Montréal, une députation de citoyens l'accueille à bras ouverts. Le journaliste Valentin Jautard y va même d'un discours enthousiaste :

Les ténèbres dans lesquelles nous étions ensevelis sont enfin dissipées. Le jour luit, nos chaînes sont brisées! Une heureuse liberté nous rend à nous-mêmes, liberté depuis longtemps désirée. Les discours, dont nous usons aujourd'hui, témoignent à nos frères des colonies représentés par vous, Monsieur, la satisfaction que nous ressentons de notre union⁶⁸.

Pour la première fois de leur histoire, les Canadiens sont en effet interpellés par leurs voisins du sud comme un «peuple» invité à retrouver ses «frères» du continent. Simon Sanguinet cite cette phrase de George Washington au moment du siège de Québec : «les enfants de l'Amérique animés par l'amour de la patrie et le principe de la liberté générale s'unissent de plus en plus chaque jour⁶⁹». Appelé à épouser «la cause de la liberté et de l'Amérique», le Canadien doit, selon le général des Insurgents, se considérer comme un «vertueux citoyen américain», nonobstant sa religion ou «le sang dont il tire son origine⁷⁰». Toutefois, cette apologie du melting pot ne doit pas faire oublier que la «fratrie» du sud tenait, à la même époque, un tout autre discours aux Anglais d'Angleterre, leur reprochant d'avoir octroyé aux «papistes» canadiens le trop complaisant Acte de Québec⁷¹. Les plus anciens se rappellent-ils aussi que ce même Washington, alors jeune officier britannique, avait été à l'origine des hostilités franco-anglaises en Amérique? Une chanson de 1756, déjà citée dans cet article, fait allusion à l'incident qui coûta la vie au Canadien Joseph Coulon de Villiers de Jumonville quand, en 1754, il sommait les Anglais de quitter l'Ohio⁷². La version française de l'histoire veut que Washington ait alors «assassiné» Coulon de Villiers de Jumonville, ce qui déclencha la guerre de Sept Ans⁷³. Ainsi donc, en vingt ans, les Canadiens passèrent-ils aux yeux des Yankees, d'ennemis déclarés à «frères» d'Amérique. Il en était de même aux yeux des loyalistes du Canada qui les courtoisaient eux aussi pour «l'amour de la patrie».

Jamais les Canadiens n'eurent-ils à faire simultanément à autant de patries, si l'on songe que la France se mettait aussi de la partie en dépêchant La Fayette à la rescousse des Américains (1777). Le retour de l'ancienne

68. Lettre du 17 novembre 1775 au général Montgomery, citée par Jean-Paul de Lagrave et Jacques G. Ruelland, *Valentin Jautard, premier journaliste de langue française au Canada*, Sainte-Foy, Le Griffon d'argile, 1989, p. 11.

69. Simon Sanguinet, *loc. cit.*, p. 89.

70. *Ibid.*, p. 91.

71. *Ibid.*, p. 19. Cette «Lettre du Congrès américain au peuple d'Angleterre» (5 septembre 1774) sera aussi citée dans *La Gazette de Québec* du 6 juillet 1775.

72. Jeanne d'Arc Lortie, *op. cit.*, p. 156.

73. W. J. Eccles, «Coulon de Villiers, Louis», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. III, de 1741 à 1770, Sainte-Foy/Toronto, Les presses de l'Université Laval/University of Toronto Press, 1974, p. 158-160.

métropole aux portes du Canada alimenta même les rumeurs d'une prochaine reconquête⁷⁴. En octobre 1779, l'amiral d'Estaing rédige une proclamation destinée aux Canadiens, bientôt suivi par La Fayette qui cherche à rallier les Indiens. La France, assure la rumeur, n'avait en fait cédé que le sol canadien, «mais non les colons qui, par suite, restaient sujets français⁷⁵». Une autre proclamation que Lanctôt présente comme une forgerie de Valentin Jautard défend aux Canadiens de servir l'Angleterre sous peine de représailles. Louis de Bourbon y déclarerait punir «de tels forfaits d'avoir entièrement oublié sa religion, nié son Roy et fuit son bonheur⁷⁶!» Propagande américaine diffusée par le marchand François Cazeau et les gazetiers Jautard et Mesplet, guerre psychologique, certes, mais qui ne peut laisser insensibles les Canadiens. La France, l'Angleterre et les Provinces américaines: les voici à présent avec trois patries sur les bras (sans compter la leur propre: la canadienne)!

La presse de l'époque témoigne de cette «confusion des sentiments» nationaux⁷⁷. Le 6 juillet 1775, un certain «Philanthrope» disserte sur la gratitude: «Les ingrats ne sont ni propres à servir leur patrie, ni leurs amis.» Bien que très général, le propos n'est guère innocent. Dans la même livraison, un autre texte met en garde le «Peuple de cette Province» contre la propagande ennemie. Et de citer la fameuse Lettre du Congrès américain au peuple d'Angleterre, où la religion catholique romaine est traînée dans la boue. Le 13 juillet, l'information est reprise, alors qu'un lecteur commente la revue de la milice par le gouverneur. «Carleton, écrit-on, n'eut pas moins de contentement de voir que les campagnes ne cèdent en rien aux villes du rôle qu'ils ont pour la Patrie.» De toute évidence, le journal multiplie les références à la patrie anglaise et les proclamations du gouvernement. À «un Étranger» qui s'interrogeait sur la neutralité possible des Canadiens dans le conflit, «Le Canadien Patriote» répond des siens: son «peuple» n'a aucun intérêt à appuyer les Américains: «[...] les Canadiens ont-ils à se plaindre du Gouvernement? Est-il dans le monde un peuple aussi tranquille que nous le sommes, depuis bien des années⁷⁸?» Jamais la presse anglaise n'aura-t-elle autant parlé du

74. La stratégie française est assez machiavélique à l'époque. Moins sympathique aux Insurgents que foncièrement anglophobe, le ministre Vergennes entend surtout cultiver la tension entre Londres et le Congrès. Pas question, au fond, de «libérer» le Canada, mais de le maintenir comme une pomme de discorde entre les Anglais qui s'opposent alors des deux côtés de l'Atlantique. Tant que le Québec restera sous le joug britannique, il présentera «un principe utile d'inquiétude pour les Américains, qui leur fera sentir davantage tout le besoin qu'ils ont de l'amitié et de l'alliance du Roi [de France] et qu'il n'est pas de son intérêt de le détruire» (voir Gustave Lanctôt, *op. cit.*, p. 202 sq.).

75. Cité par Lanctôt, *op. cit.*, p. 208.

76. *Ibid.*

77. Le développement suivant repose sur les dépouillements effectués par Annie Saint-Germain et Nova Doyon, de l'ALAQ. Les citations sont tirées du seul journal alors imprimé dans la colonie, *The Quebec Gazette/La Gazette de Québec* (pro-gouvernementale).

78. *La Gazette de Québec*, 27 juillet 1775.

«peuple Canadien⁷⁹». En octobre 1775, alors que l'invasion bostonnaise bat son plein, «Civis Canadensis» revient à la charge dans un «Mea Culpa» dont le style comme les références trahissent l'ecclésiastique romain. «PEUPLE Canadien», clame-t-il en exorde. Et, à grand renfort d'épîtres, de chapitres et de versets, le rhéteur semonce ses compatriotes : «ne craignez-vous pas de dire un jour ces paroles MEA CULPA». L'argument ne manque pas de piquant, puisqu'il fait allusion aux anciennes vertus guerrières d'«un peuple brave» qui, s'il s'alliait aux rebelles, ne manquerait pas de baisser dans l'estime de ceux-ci : quelle confiance auraient les Américains en des alliés qui trahiraient déjà leur gouvernement? Ne s'avisant apparemment pas de l'illogisme de la question (venant des rebelles bostonnais), «Civis Canadensis» s'exalte jusqu'à la péroration :

[...] car je suis Canadien, et le zèle que j'ai pour ma patrie me fait hasarder de vous représenter le triste état où vous êtes. Fasse le Ciel! que mes peines ne soient point infructueuses, et que mes compatriotes puissent lever le voile qu'il ont devant les yeux, afin qu'unis de cœur et d'esprit nous puissions chanter [...] dans le Royaume des Cieux, GLORIA IN EXCELSIS DEO».

Jusqu'à sa suspension, le 30 novembre 1775⁸⁰, *La Gazette de Québec* fait surtout état de l'insoumission ou de la neutralité des Canadiens, alors que les sujets britanniques de la colonie ne cachent pas, non plus, leurs sympathies pour les rebelles. En revanche, peu ou pas d'échos journalistiques des gestes «patriotiques» canadiens (il s'agit surtout des seigneurs et de ceux qu'on nomme alors les «Canadiens d'éducation⁸¹»). Leur rôle durant le siège de Québec a pourtant assuré la victoire aux Anglais⁸². Jeanne d'Arc Lortie en a retracé ce témoignage dans un couplet populaire de l'époque où, observe-t-elle, «l'auteur [...] traduit avec humour le sentiment d'une appartenance canadienne, en même temps qu'il accentue la différence entre les deux peuples» :

Les premiers coups que je tirai
 Sur ces pauvres rebelles
 Cinq cents de leurs amis
 Ont perdu la cervelle,
 Yankee Doodle, tiens-toi ben,
 Entends-ben, c'est la musique,
 C'est la gigue du Canadien
 Qui surprend l'Amérique [...] ⁸³.

79. *La Gazette de Québec*, 21 septembre 1775 : «Il voulait [le rebelle américain] anéantir la réputation, la sûreté et le bien-être du peuple Canadien...»

80. Elle reparut le 14 et le 20 mars 1776, pour reprendre enfin le 8 août suivant.

81. *La Gazette de Québec*, 2 novembre 1775 : «Helas! Si les habitants de la campagne, au lieu de se laisser lâchement corrompre par des esprits rebelles et dangereux, eussent voulu suivre l'exemple de leurs seigneurs et des Canadiens d'éducation, qui habitent tant les villes que les campagnes...»

82. Gustave Lanctôt, *op. cit.*, p. 116 sq.

83. Jeanne d'Arc Lortie, *op. cit.*, p. 221. Voir aussi «En Canada est arrivé...», p. 220-221.

Une autre chanson va plus loin, qui dénonce la lâcheté de certains Anglais durant le même siège :

J'entends quelquefois les faquins
 Qui méprisent les Canadiens,
 Mais ce sont des vipères,
 Quand il a fallu batailler,
 Qui n'ont cherché qu'à reculer
 Demi-tour en arrière,
 Et tous ces braves citadins
 Sont fanfarons et propre' à rien :
 Bon, bon, bon,
 Le bruit du canon
 Leur vaut un bon clistère.
 [...]
 Bon, bon, bon,
 Le bruit du canon
 Les chasse en Angleterre⁸⁴.

Si ces couplets connurent alors une certaine popularité, ils ne furent publiés que tardivement (en 1865 et 1875). Quant à *La Gazette de Québec*, le dernier numéro, paru en 1775, s'achève sur un étrange poème dédié au sacre de... Louis XVI (!). Le monarque français était, en effet, monté sur le trône l'année précédente. C'est donc au moment crucial où la capitale d'une colonie britannique risque de tomber aux mains des rebelles, qu'un journal anglais fait l'éloge du roi de France ! S'interrogeant sur l'apparente contradiction, Annie Saint-Germain observe justement que l'autorité britannique avait alors un tel besoin du soutien canadien qu'elle autorisa la publication de ce poème évoquant pour eux « *Notre France* », « *Notre monarque* » et « *Notre Roi de France* » : « en suscitant un attachement au roi de France, [ce texte] vise à cimenter par ricochet un attachement au roi d'Angleterre⁸⁵ ». Il est vrai que la Révolution américaine inquiétait tout autant les possessions d'Albion que le principe même de la monarchie. S'assurer de l'attachement des Canadiens pour la Couronne (en général), c'est alors faire obstacle aux idées républicaines.

Le même phénomène se vérifiera quinze ans plus tard à propos du même Louis XVI⁸⁶. On sait qu'après avoir suivi d'un bon œil les prémices

84. *Ibid.*, p. 222-223. Voir d'autres chansons sur le même thème aux pages 224-228.

85. Je souligne le possessif « Notre ». Sur ces vers parus le 30 novembre 1775 dans *La Gazette de Québec*, voir Annie Saint-Germain, Communication à l'ALAQ, décembre 1997, p. 7.

86. Il m'est impossible d'évoquer, dans les limites de ce travail, les changements importants de mentalité intervenus à la fin des années 1780, à la suite notamment de l'*Appel à la justice de l'État*, de Pierre du Calvet (Londres, 1784). Une nouvelle conception du patriotisme se met en place, axée sur l'idée d'une « nation » canadienne prise en charge par un « État » constitué de « citoyens nationaux » ou de « sujets citoyens » (*Appel*, p. 135, 224, 173-174, 205, 208, etc.). Sur du Calvet, voir Annie Saint-Germain, *L'héroïsation dans le discours épistolaire et l'autobiographie: le cas de Pierre du Calvet (1735-1786)*

de la Révolution française, *La Gazette de Québec* changera soudain de cap en 1793. La déclaration de guerre et la décapitation de Capet alarmant alors toutes les monarchies européennes⁸⁷, la presse d'ici réintroduira dans la notion de patriotisme canadien une composante... française! Il s'agit, bien sûr, alors d'un retour à la France d'ancien régime dont on espère bien que le souvenir préservera les Canadiens de toute velléité révolutionnaire. Le discours du juge en chef de la Cour du Banc du roi, reproduit dans *La Gazette de Québec* le 7 novembre 1793, se passe de commentaire :

J'ai dit votre Patriotisme, car s'il y a quelque individu qui ignore la liaison intime entre l'observation des commandements de Dieu et la prospérité de ce pays [le Bas-Canada], qu'il porte ses regards [...] sur la France, où un abandon de principe [...], après s'être raillé du Christianisme [...], a renversé un Royaume respectable [la France] par son antiquité, et splendide par ses richesses, ses lumières et ses Arts, en un spectacle d'Horreur⁸⁸.

Au moment où la propagande révolutionnaire française gagne le Canada via les États-Unis, avec la complicité de Canadiens comme Henry-Antoine Mézière⁸⁹ ou de Fleury Mesplet de *La Gazette de Montréal*, le gouvernement provincial est prêt à tout pour contrôler l'opinion publique. Le rappel de la composante religieuse dans la définition du patriotisme répond à la même rhétorique : quoi de plus habile que de s'assurer l'appui du clergé catholique? La stratégie fonctionne à fond puisque, le 9 novembre 1793, M^{gr} Hubert avertit ses curés dans une lettre circulaire. Face aux rumeurs d'invasion de la province par la flotte française, il faut contrôler une population dont on doute du (bon) patriotisme :

(mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 2000). Cette nouvelle impulsion donnée par du Calvet trouve écho dans les pétitions canadiennes soumises à partir de 1784 pour réclamer une Chambre d'assemblée au Québec, puis dans les nombreux discours des Clubs constitutionnels et des campagnes électorales. Le patriotisme canadien s'y conjugue parfois avec une forme de républicanisme (chez Jean Baillargé : voir John Hare, *Aux origines du parlementarisme québécois (1791-1793)*, Sillery, Le Septentrion, 1993, p. 158-166) ou de franc-maçonnerie (chez Alexandre Dumas : voir John Hare, *op. cit.*, p. 143-148). À titre d'exemple, le texte de Baillargé, daté de 1792, s'intitule « Dialogue sur l'Intérêt du Jour [...] », publié par une Société d'Amis de la Patrie et de la Constitution, adressé à ses Frères, Habitants et Compatriotes.

87. Claude Galarneau (*op. cit.*, p. 227) donne cet extrait de *La Gazette de Québec*, datée du 9 mai 1793, où le Conseil législatif s'élève contre « ce désordre qui après avoir plongé la Nation Française dans des malheurs [...] cherche à répandre, sur les Royaumes voisins, son influence Pestiférée ».

88. Cité par Galarneau, *op. cit.*, p. 230-231.

89. Mézière était alors l'adjoint d'Edmond-Charles Genet, ambassadeur français aux États-Unis. Sur la foi des renseignements fournis par Mézière, Genet diffusa ici, en 1794, un appel des « Français libres à leurs frères les Canadiens ». On y lit notamment : « Le pays que vous habitez a été conquis par vos pères. [...] Cette terre vous appartient. Elle doit être indépendante » (Daniel Latouche et Diane Poliquin-Bourassa, *op. cit.*, p. 44). On attribue aussi à Mézière le pamphlet paru en 1791 chez Fleury Mesplet : « La Bastille septentrionale... » Sur Mézière, voir Isabelle Beaulé, « Henri-Antoine Mézière : d'épistolier à pamphlétaire? », Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 1996.

«[...] comme il est à craindre que les habitants de ce pays, surtout dans les campagnes, frappés du nom de *Français*, ne sachent pas discerner la conduite qu'ils auraient à tenir dans une pareille circonstance [...]»⁹⁰.

L'argument invoqué par l'évêque, tout comme sa formulation, ne manquent pas de faire sourire (comme si les Canadiens étaient «frappés» du mal français). Poursuivant sa mise en garde, le zélé Hubert renchérit sur le propos du juge en chef. Il insiste pour qu'on efface de la mémoire populaire jusqu'au souvenir de l'ancienne métropole : «les liens qui les [Canadiens] rattachaient à la France ont été entièrement rompus et [...] toute la fidélité et l'obéissance qu'ils devaient précédemment au Roi de France, ils le doivent [...] à Sa Majesté britannique.» Et de conclure sur un vibrant appel à chasser les derniers Français de la province, devoir impératif pour «tout fidèle sujet, tout vrai patriote, tout bon catholique, qui désire conserver sa liberté, ses lois, sa morale, sa religion»⁹¹. Devoir de gratitude, aussi bien à l'endroit du gouvernement anglais qui a épargné les Canadiens de l'esprit «d'irréligion, d'indépendance, d'anarchie, de parricide» qui a gagné la France. En effet, «le plus grand malheur qui pût arriver au Canada, serait de tomber en la possession de ces révolutionnaires». C'est ainsi que se construit dans le discours religieux le mythe de «la Conquête providentielle», mythe et argumentaire qui sera repris à satiété, jusqu'à sa suprême formulation par le futur évêque Joseph-Octave Plessis dans le fameux sermon de 1799 sur la défaite française d'Aboukir ⁹².

Enfin...

Le XVIII^e siècle s'achevait sur les rives du Saint-Laurent, alors que, rappelle Jean-Pierre Wallot, «L'élite canadienne continuait à étaler le beau tapage de son loyalisme — loyalisme peut-être plus opportuniste qu'on ne l'accorde généralement»⁹³. Certes, les débats parlementaires aiguisaient déjà, parmi les premiers députés canadiens, un certain esprit contestataire. C'est de cette génération qu'émergera bientôt le premier journal dévoué à la cause canadienne. Mais alors que Pierre-Stanislas Bédard et François Blanchet (nés dans les années 1760-1770) préparent la venue du *Canadien*, les Ludger Duvernay et Louis-Joseph Papineau fils usent encore au collège leurs fonds de culotte. Le «Patriote» canadien aura fort à faire

90. M^{re} Hubert, «Circulaire À Messieurs des curés à l'occasion des rumeurs de guerre», Québec, 9 novembre 1793, cité par Adrien Thério, *op. cit.*, p. 106. L'ethnonyme «Français» est souligné par l'évêque.

91. *Ibid.*, p. 107. Même référence pour les citations suivantes.

92. Joseph-Octave Plessis, «Discours à l'occasion de la victoire remportée par les forces navales de sa majesté britannique dans la Méditerranée le 1 et 2 août 1798, sur la flotte française prononcé dans l'église cathédrale de Québec le 10 janvier 1799 [...]», Québec, 1799.

93. Jean-Pierre Wallot, *Intrigues françaises et américaines au Canada. 1800-1802*, Montréal, Leméac, 1965, p. 14.

pour parvenir, peut-être, dans les années 1830, à se définir politiquement vis-à-vis de la France, comme des États-Unis, de Rome ou de l'Angleterre⁹⁴. Il lui aura fallu, pour cela, débrouiller l'écheveau des infinies composantes de son identitaire collectif : quelle patrie pour quel Québec ? Quelle matrice ? Quelle fratrie ? Quelle métropole ? L'Europe et ses modèles culturels et politiques, ou l'Amérique et ses utopies de rupture ?

« Confusion des sentiments » nationaux, écrivions-nous plus haut. Mais le Canadien d'antan, le Canadien-français de naguère ou le Québécois d'aujourd'hui sont-ils jamais parvenus à régler leurs comptes avec le passé ? La mémoire nostalgique d'une Nouvelle-France idéalisée⁹⁵, la mémoire honteuse d'une Conquête à saveur de Cession, la mémoire tragique des Rébellions, ou rageuse de l'Union, l'écho lancinant des Charlottetown et du Lac Meech, les lendemains de référendums : autant de lieux de mémoire conçus sur un mode déceptif. Pourtant, chacun de ces « nœuds de mémoires⁹⁶ » pourrait ne pas être vécu comme un deuil, mais comme un nouveau départ. C'est un peu ce que propose aujourd'hui Gérard Bouchard en « récusant les chimères des deux mondes », l'Europe et l'Amérique :

En sorte que [pour le Québec] la perte et le deuil de ses deux univers de référence en fassent non pas un orphelin, qui serait voué éternellement au commentaire nostalgique et stérile d'une privation ou d'une absence, mais carrément un bâtard : ensauvagé comme au début [...], s'abreuvant à toutes les sources proches et lointaines [...], il s'inventerait dans cette position originelle un destin original qu'il pourrait enfin tutoyer, dans l'insouciance des ruptures ou des continuités⁹⁷.

La proposition ne manque pas d'audace. Si elle risque aujourd'hui de froisser certains nationalistes, elle a du moins le mérite de relancer le débat et d'offrir aux générations montantes une belle utopie de (re)fondation. Celle-ci ne s'appréciera qu'à l'aune de toutes celles qui avortèrent depuis la Cession, en mettant en scène, à chaque fois, une nouvelle image du « Canadien ». C'est l'histoire de ces réinvestissements identitaires que j'ai tenté d'esquisser en évoquant ici l'archéologie du « patriote ». Et si le bâtard n'en était que le dernier avatar ? Dans la plus pure insolence...

94. Yvan Lamonde, *Ni avec eux ni sans eux. Le Québec et les États-Unis*, Québec, Nuit Blanche, 1996, 127 p.

95. Bernard Andrès, « Quelle France pour quel Québec ? ou La nationalisation des lettres chez Camille Roy et chez Lionel Groulx (1904-1926) », Bernard Andrès et Zilá Bernd (dir.), *L'identitaire et le littéraire dans les Amériques*, Québec, Nota bene, coll. « Littérature(s) », 1999, p. 31-49.

96. Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, t. 1, Paris, Gallimard, 1997, p. xii.

97. Gérard Bouchard, *op. cit.*, 2000, p. 182.